



Assemblée générale

Distr. limitée
29 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Cinquième Commission

Point 123 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

Prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², et ayant à l'esprit l'exposé oral du Président du Comité consultatif à la Cinquième Commission³,

Rappelant sa résolution 56/274 du 27 mars 2002, dans laquelle elle a approuvé l'imputation d'un montant de 41 458 500 dollars des États-Unis sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003⁴,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi¹, et souscrit aux observations et aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport² et par le Président du Comité dans son exposé oral³;

2. *Approuve* l'imputation, au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, d'un montant de 34 303 300 dollars sur le solde du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003⁴;

3. *Approuve également* l'ouverture, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, d'un crédit additionnel de 10 563 100 dollars pour les deux missions politiques visées dans le rapport du Secrétaire général, soit 8 707 400 dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et 1 855 700 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan;



4. *Approuve en outre* l'ouverture au chapitre 32 (Contributions du personnel) du budget-programme⁵ d'un crédit de 4 165 800 dollars comprenant 3 929 500 dollars au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et 236 300 dollars au titre du Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)⁶.

Notes

¹ A/C.5/56/25/Add.4 et 5.

² A/56/7/Add.10. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7 A*.

³ Voir A/C.5/56/SR.59.

⁴ A/56/6 (sect. 3).

⁵ Ibid. (sect. 32).

⁶ Ibid. (Income sect. 1).